

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/07/2021

OBJET :**Versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe des Parkings****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Michel BILLAUD

Absent(s) :

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération du 20 avril 2018, notre assemblée a approuvé le programme relatif à la construction du parking de la Providence.

Conformément à la réglementation, la réalisation de ce projet a généré le paiement de la taxe d'aménagement.

En effet, instituée depuis le 1er mars 2012 par la loi de finance rectificative pour 2010, la taxe d'aménagement s'applique lors de la délivrance de permis de construire ou d'aménager et de déclaration préalable de travaux. Cette taxe est un impôt local perçu par la commune et le Département (et par la région île de France) sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments dès lors qu'ils nécessitent une décision d'urbanisme.

Notre collectivité est donc redevable, pour ce projet, d'une taxe d'aménagement de 450 664 €, prise en charge par le budget annexe des parkings, conformément à la règle comptable des Services Publics Industriels et Commerciaux.

Aux termes de l'article L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC, toutefois, il peut être décidé une telle prise en charge pour éviter une hausse des tarifs.

Dans la mesure où le budget général de la commune va collecter cette taxe pour un montant de 299 413.78 €, et afin de ne pas grever le budget annexe, il est proposé de verser au budget annexe des parkings une subvention exceptionnelle correspondant à la part communale de la taxe d'aménagement.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 16 juin 2021 :

Article unique : de reverser au budget annexe des parkings une subvention exceptionnelle correspondant au montant de taxe d'aménagement collectée par le budget général pour la construction du parking de la Providence, à savoir 299 413.78 €.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Maire





Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : **6 JUIL. 2021**

Affiché ou publié le : **6 JUIL. 2021**